



# FÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE DE LA DÉFENSE, DES INDUSTRIES DE L'ARMEMENT ET DES SECTEURS ASSIMILÉS

42<sup>ème</sup> CONGRÈS FÉDÉRAL – PAU – 22 AU 26 AVRIL 2024

## RÉSOLUTION GÉNÉRALE

### INTRODUCTION

Réuni à Pau du 22 au 26 avril 2024, le Congrès des syndicats de la fédération Force Ouvrière de la Défense, des Industries de l'Armement et des Secteurs Assimilés réaffirme, en préambule, le rôle essentiel du syndicat dans la défense des intérêts particuliers, moraux et matériels de tous les travailleurs (agents publics, salariés...).

Le Congrès fait siennes les résolutions des structures nationales ayant tenu leur Congrès respectif les 22 et 23 avril 2024, et mandate le bureau fédéral pour tout mettre en œuvre afin d'obtenir satisfaction aux revendications contenues dans ces résolutions.

#### **Demeurer libre et indépendant, en toutes circonstances**

Chacun est libre d'y exprimer ses opinions mais le syndicat ne reconnaît ni n'admet aucune influence ou ingérence extérieure, qu'elle soit politique, religieuse, philosophique, communautaire ou institutionnelle.

Conformément à la Charte d'Amiens de 1906, à laquelle le Congrès réaffirme son attachement indéfectible, pour remplir son rôle, le syndicat doit être libre et indépendant. Il engage toutes les actions nécessaires pour le demeurer.

Seuls les adhérents possèdent en toutes circonstances la pleine maîtrise de leur représentation syndicale et des actions décidées collectivement, allant de la négociation à la grève.

Le Congrès dénonce toute limitation et remise en cause du droit de grève, liberté fondamentale et constitutionnelle de tout travailleur. Toute atteinte au droit de grève est une attaque antidémocratique et antirépublicaine.

Le Congrès rejette toute stratégie de « *syndicalisme rassemblé* » où l'union coûte que coûte prime sur les revendications et relève plus de la communication que du rapport de force, seule base du progrès social.

Le Congrès rejette le syndicalisme de cogestion.

A l'heure où les obscurantismes tentent de s'imposer par la violence, Force Ouvrière maintient avec la plus grande force son attachement viscéral aux principes républicains de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

Le Congrès dénonce les politiques économiques et sociales qui, depuis des décennies, ont favorisé et favorisent encore l'émergence des extrêmes. Ces derniers ne prospèrent que sur la misère induite par les politiques d'austérité et de rigueur salariale. La justice sociale en est le seul rempart.

### **Face à une classe financière toute puissante**

Le Congrès rappelle que les relations socio-économiques demeurent structurées par l'exploitation de la classe des travailleurs par la classe dominante capitaliste qui s'accapare l'essentiel des richesses produites, de même que des ressources naturelles.

Cette exploitation est permise par un système de dominations et d'oppressions légales, financières, médiatiques et morales.

Elle conduit, par les déséquilibres qu'elle provoque, à des crises d'ampleur, tant démocratiques, économiques, humaines, qu'environnementales et sociales.

Le Congrès constate que le système néolibéral, loin de disparaître de lui-même, profite des crises qu'il provoque pour transformer et renforcer son emprise sur nos sociétés par la remise en cause des libertés fondamentales, au nombre desquelles se trouvent les libertés d'association, d'expression et de manifestation.

Le Congrès dénonce la gestion des récentes crises, désordres substantiellement engendrés par le capitalisme, dont le coût est supporté par l'Etat et/ou la protection sociale.

Les dettes ainsi accumulées (Covid19, bouclier énergétique, environnement, etc.) sont par la suite instrumentalisées pour justifier la réduction de la protection sociale et/ou les moyens du service public.

L'unique constante de cette gestion de crise est le maintien voire l'accroissement des bénéfices et des richesses des plus fortunés par la captation des fonds publics.

Ces crises que les néolibéraux n'hésitent pas à aggraver pour leurs profits, notamment à ce jour celle de l'inflation, sont essentiellement alimentées par la spéculation.

Le Congrès alerte sur la gestion de la crise environnementale. Les services publics et l'accès aux ressources vitales, notamment l'eau, seront au cœur des enjeux et des conflits entre propriété privée, intérêt général et répartition des richesses.

Enfin, le Congrès affirme que chacun doit être libre de la place qu'il accorde au travail salarié. Après des années de crise Covid et des conditions de travail bousculées, il est essentiel de réaffirmer les limites entre vie professionnelle et vie privée. Le travail est avant tout un moyen de subsistance, et ne peut être la condition de la vie citoyenne et sociale de l'individu.

### **République et services publics : « Garantir l'Égalité, pour tous, Protéger, partout ».**

Le Congrès rappelle son attachement au principe républicain d'égalité de droits et de traitement sur l'ensemble du territoire national, hexagonal et ultramarin. Le Congrès rappelle son attachement à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Le Congrès s'oppose à toute marchandisation de ce principe et considère que seul le service public assuré par des fonctionnaires, agents publics ou personnels sous statuts similaires, indépendant de contraintes de rentabilité et de marges financières, peut le garantir.

Le Congrès s'oppose à ce titre à toute privatisation du service public assujettissant les missions publiques à des intérêts économiques particuliers plutôt qu'à l'intérêt général. Le Congrès condamne de même la dérive du service public qui transforme l'Etat en actionnaire et conduit à la même vision marchande des missions.

Outre l'abandon de missions ou leur privatisation, le Congrès dénonce les divers outils de déstructuration du service public :

- L'externalisation des missions de l'Etat,
- L'appel à projet, qui place les services en concurrence les uns avec les autres.

Le Congrès déplore le développement d'une bureaucratie de contrôle budgétaire, tournée vers la recherche permanente d'économies sans prise en compte des enjeux de long terme. Le Congrès dénonce les politiques qui dépossèdent volontairement les services publics de leurs moyens et de leurs compétences techniques, y compris en situation de crise.

Face à nos alertes, les gouvernements successifs biaisent désormais l'administration ministérielle :

- En individualisant et conditionnant les rémunérations et les parcours professionnels des agents à l'atteinte de performances illusoires : faire toujours plus avec toujours moins de moyens,
- En rejetant les préconisations et l'expertise des agents publics et en recourant à des cabinets de conseil privés à l'expertise non indépendante.

Le Congrès s'inquiète de l'augmentation des démissions et des ruptures conventionnelles et des difficultés de recrutement que rencontre de plus en plus le Ministère des Armées.

Le Congrès déplore le véritable gâchis de la mise en extinction de l'expertise publique.

Par conséquent, le Congrès revendique :

- Le retour à un fonctionnement des services publics basé sur les besoins de la population, avec en face de chaque mission, une obligation de moyens humains et budgétaires,
- Le réinvestissement massif dans la consolidation et la reconstitution de l'expertise publique, dispensée par des écoles de formation publiques, pour des emplois statutaires.

Le Congrès appelle à combattre ce démantèlement et à reconquérir de véritables services publics laïcs et républicains, sur tout le territoire. Cette reconquête passera par la mise en place d'un impôt progressif, juste et redistributif.

Le Congrès affirme enfin que les services publics efficaces, garants de l'égalité républicaine et incorruptibles, doivent être portés par des agents aux qualifications correctement rémunérées et au statut protecteur, assurant la sécurité de l'emploi.

## **Le Congrès soutient des politiques transversales fortes**

### **EFFECTIFS**

Le Congrès revendique prioritairement une augmentation des effectifs de personnels civils sous statut, seule à même de permettre de remplir les missions au sein de nos établissements. Même si la loi de programmation militaire prévoit 4 500 recrutements de personnels civils par an, seuls 300 postes environ sont créés.

Le Congrès exige en conséquence une politique volontariste de recrutements.

Le Congrès condamne l'abandon progressif de la politique de recrutement sous statut et le recours à une précarisation de l'emploi.

Le Congrès revendique une véritable politique de recrutement basée sur le concours et/ou par essai professionnel qui doivent rester la règle, pour une fonction publique de carrière prenant en considération les départs en retraite.

Le Congrès exige que les agents publics contractuels soient reconnus comme des agents publics à part entière au sein du ministère.

Le Congrès revendique une politique de recrutement à la hauteur d'une LPM à 413 milliards d'euros.

### **SALAIRES - RÉMUNÉRATION - TRAITEMENT**

Face à une inflation record aux conséquences dévastatrices pour les salariés, le Congrès revendique des augmentations de salaires massives dans tous les secteurs.

Le Congrès s'insurge de l'indigence des récentes augmentations du point d'indice, loin de compenser l'inflation actuelle et les années de gel du point d'indice.

Le Congrès s'inscrit dans les revendications portées par la Fédération Générale des Fonctionnaires FO pour un plan pluriannuel de rattrapage des pertes subies depuis le 1er janvier 2000, à savoir 27,5% de pouvoir d'achat en moins et une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice.

Le Congrès revendique la refonte et la revalorisation ambitieuse des grilles indiciaires pour toutes les catégories et exige que le minimum de rémunération soit porté à 120 % du SMIC.

Le Congrès s'oppose à toute individualisation de la rémunération.

Le Congrès s'oppose également à toute remise en cause de la carrière qui doit rester axée sur l'emploi et la fonction.

Le Congrès condamne les attaques « Peny, Guérini » entraînant :

- la fin des catégories et donc la parité des grilles au profit des filières métiers
- la classification en niveau à la différence des grades et Corps

Face à l'augmentation du coût du transport, le Congrès revendique la revalorisation de la prime transport à 400 euros par an minimum et la généralisation de son paiement quel que soit son mode de transport.

## **Les éléments variables de rémunération revalorisation des HS, astreinte, ...**

Le Congrès dénonce les heures supplémentaires non rémunérées, heures écrêtées, congés non pris, depuis de nombreuses années, le service public fonctionne grâce à l'engagement des agents. Cette situation crée une véritable souffrance chez les agents, épuisés et découragés par la déconnexion entre les discours politiques et la réalité des moyens des services publics. La LPM 2024-2030 à 413 Milliards en est la preuve concrète.

Le Congrès revendique que le bulletin de salaire soit accompagné d'une note explicative détaillant le traitement, l'IFSE, et les éléments variables de rémunération.

Le Congrès dénonce la politique de rigueur salariale menée depuis plusieurs années à l'encontre des personnels civils.

Le Congrès exige le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat des personnels civils du ministère des Armées, tous statuts confondus.

A ce titre, le Congrès exige le respect de la trajectoire inscrite à la LPM en matière de mesures catégorielles dites « d'amélioration de la condition du personnel civil ».

## **EGALITÉ**

### **Lutte contre un système, par nature, discriminant les individus**

Le Congrès combat toutes les formes de discrimination, qu'elles soient basées sur le sexe, l'âge, l'état de santé, le handicap, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, les opinions philosophiques, politiques ou la croyance individuelle et les activités et/ou appartenances syndicales...

Le Congrès considère que le système néolibéral actuel basé sur l'accumulation de richesses, est inégalitaire par nature, dominateur et autoritaire par nécessité. La mise en concurrence organisée des travailleurs à des fins d'exploitation, à toutes les échelles, exacerbe les préjugés et stéréotypes et conduit, si ce n'est à construire, au minimum à entretenir les discriminations.

Le Congrès considère que la compétition pour l'accès à l'emploi conduit à l'individualisation des comportements. Cette compétition affaiblit l'action collective qu'est le syndicalisme et la défense des droits de tous au profit de réseaux identitaires, communautarismes et corporatismes divers.

Le Congrès constate la « lobbyisation » des luttes face aux discriminations, en dehors des organisations syndicales. Encouragée voire organisée par la classe dominante, cette tendance place les luttes contre les discriminations en concurrence les unes avec les autres. L'organisation syndicale doit rendre ses actions plus visibles en la matière.

La lutte contre les discriminations, et les stéréotypes sur lesquelles elles s'appuient, passe par l'établissement de procédures transparentes, ayant pour seul critère de sélection pour l'emploi, la qualification. Cette lutte doit être portée collectivement et ne saurait se satisfaire de disparités ou de priorités dans ses actions.

Le Congrès combat toute substitution des compétences aux qualifications. La notion de compétence, désormais caricaturée sous le vocable “talents”, intègre en effet un ensemble de considérations subjectives, conjoncturelles et attachées à l’individu.

### **Egalité entre les femmes et les hommes**

Le Congrès combat toute forme de sexisme, entendu comme l’attribution a priori de compétences, prédispositions, aspirations en fonction du sexe du salarié.

Le Congrès dénonce les tentatives de récupérations des employeurs lorsque, sous couvert de lutte pour les droits des femmes, ils font la promotion des stéréotypes de genres et opposent femmes et hommes dans une logique compétitive et corporatiste.

Le Congrès considère la lutte contre l’assignation des femmes à certains types de fonctions comme une priorité et estime que seul l’accès effectif des femmes aux emplois dont elles sont exclues achèvera tout procès en compétence.

Le Congrès affirme que les inégalités professionnelles entre femmes et hommes ne peuvent être réduites à des inégalités d’origine culturelles. Cette analyse partielle est une façon pour les décideurs politiques et les employeurs de se défaire de leurs responsabilités historiques dans les régressions ou les lenteurs qu’ont connu et connaissent encore les droits des femmes au travail, dont le traitement politique reste scandaleusement lié à la famille et la démographie.

Le Congrès s’oppose à toute individualisation de la rémunération, terreau des discriminations, notamment selon le sexe. Le Congrès considère les grilles de salaires comme un élément indispensable de l’égalité de traitement entre femmes et hommes.

Le Congrès s’inscrit pleinement dans la lutte contre tout type de harcèlement qui, s’il est favorisé par le lien de subordination, existe aussi en dehors de celui-ci.

Le Congrès dénonce la faiblesse de moyens consacrés à la prévention du harcèlement et à son traitement, la fonction de référent mixité égalité servant plus pour l’employeur à partager sa responsabilité avec l’agent qu’à véritablement agir.

## **CONDITIONS DE TRAVAIL**

### **Lutter pour ne pas s’abîmer au travail**

Le Congrès dénonce une dégradation organisée des conditions de travail.

L’accroissement du stress au travail, les pressions, les harcèlements, et les traumatismes psychosociaux qui en résultent, ont des conséquences sur la santé des travailleurs.

Le Congrès revendique ainsi le rétablissement des Comités d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), véritables outils de suivi et d’alerte sur les conséquences physiques et psychiques des conditions de travail, avec les élus formés et les heures de délégations correspondantes.

Le Congrès dénonce les risques pour la santé des travailleurs du fait du manque de médecins du travail et demande le rétablissement des moyens de ses services et de la prévention.

Le Congrès revendique la reconnaissance du burn-out, du bore-out et autres pathologies liées à l'épuisement professionnel comme maladie professionnelle.

Le Congrès s'oppose à toutes les restructurations qui, sous couvert de moderniser et de réorganiser, ne visent qu'à réduire les effectifs et intensifier le travail au détriment de la santé des travailleurs.

Le Congrès appelle tous ses syndicats à combattre toute forme de mobilité fonctionnelle ou géographique forcée.

Le Congrès rappelle son attachement au recrutement direct, au maintien et à l'intégration des salariés handicapés.

Le Congrès revendique l'amélioration de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

Le Congrès constate que les outils numériques bouleversent les habitudes de travail et nécessitent un véritable cadre. Le Congrès revendique à ce titre le droit à la déconnexion effectif, avec une coupure des messageries respectueuse des temps de repos quotidien et hebdomadaire. Toute nécessité d'accès à la messagerie et autres outils numériques professionnels sur les temps de repos doit donner lieu à la mise en place d'astreintes rémunérées en conséquence.

Le Congrès dénonce la généralisation du forfait jours sans justification et sans contrôle ni de la charge de travail ni du respect des temps de repos quotidien et hebdomadaire.

Alors que la crise COVID-19 a donné lieu à une expérimentation à grande échelle du télétravail, le Congrès constate un véritable retour en arrière dans sa mise en œuvre.

Le Congrès demeure néanmoins conscient que le télétravail peut être source de souffrance au travail en brouillant la frontière entre vie privée et vie professionnelle et en isolant les salariés.

Le Congrès considère par conséquent qu'une déconnexion numérique doit impérativement être mise en place avec le télétravail, sous peine de créer une subordination permanente du travailleur, sans rupture entre son environnement professionnel et son environnement privé.

Le Congrès alerte sur le développement du télétravail non pas comme une facilité d'organisation mais comme une échappatoire pour les salariés à un environnement professionnel devenu toxique. Le Congrès s'oppose par ailleurs au développement d'un télétravail imposé aux salariés pour les besoins de l'employeur ou d'évènements exceptionnels (Jeux Olympiques et Paralympiques, ...).

Le Congrès revendique la présomption d'imputabilité de tout accident survenant en télétravail.

## **RETRAITES ET PENSIONS**

### **Abrogation de la réforme des retraites !**

Le Congrès exige l'abrogation des contre-réformes des retraites synonymes de régression sociale qui reculent l'âge de départ et allonge la durée de cotisation.

Le Congrès rappelle que 62 ans c'est déjà trop et revendique le retour du départ à 60 ans à taux plein.

Le Congrès condamne une réforme à la fois idéologique, dont toutes les justifications budgétaires se sont révélées fausses, mensongères et économiques.

Malgré une mobilisation en intersyndicale totale en 2023, le Congrès déplore un véritable passage en force de la réforme des retraites. Le Congrès alerte sur les conséquences directes de ce report sur les risques d'accident du travail, mort au travail et épuisement professionnel des salariés les plus âgés.

Cette réforme aura de lourdes conséquences sur les salariés et leur espérance de vie en bonne santé, avec pour unique alternative une pension de retraite amputée pour ceux qui pourront faire le choix de partir avant 64 ans.

Le Congrès reste conscient que l'objectif à long terme de ces réformes successives qui réduisent les droits à la retraite, est de pousser un maximum de salariés vers des compléments de retraites via des fonds de pension privés par capitalisation.

Le Congrès condamne tout report de l'âge de la retraite au motif fallacieux d'un allongement de l'espérance de vie.

Le Congrès revendique l'abandon du système de décote, rédhibitoire.

Le Congrès affirme que l'augmentation des salaires, l'arrêt des exonérations de cotisations sociales, l'égalité salariale Femmes/Hommes et une stratégie économique créatrice d'emplois sont de nature à augmenter les recettes des régimes de retraite et ainsi permettre un retour à la retraite à 60 ans.

Le Congrès condamne la suppression des régimes spéciaux, fruits de luttes sociales et salaire différé des travailleurs concernés. Le Congrès constate que ces régimes, outre la prise en compte de la pénibilité des métiers concernés, participent à leur attractivité. Leur suppression entraîne désormais des difficultés de recrutement, au détriment des missions de services publics assurées.

Le Congrès revendique, dans la Fonction publique, une réelle prise en compte de la pénibilité sans remise en cause du service actif et exige son extension sans plafonnement et sa bonification dans le cadre des statuts, et non la mise en place du Compte Personnel de la Prévention et de la Pénibilité (C3P) inclus dans le Compte Personnel d'Activité (CPA). Le Congrès revendique par ailleurs l'intégration des primes dans le calcul de la pension.

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible à la retraite par répartition au travers des mécanismes intergénérationnels.

Le Congrès rappelle son attachement aux acquis de la sécurité sociale.

Le Congrès condamne les effets des contre réformes des retraites de 1995, 2003, 2010 et 2023.

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible au système de retraite par répartition et s'oppose à tout projet de réforme systémique qui conduirait à une individualisation des retraites.

Le Congrès réaffirme son attachement au système de pension des ouvriers de l'Etat. A ce titre, il condamne toute velléité d'alignement des pensions de la fonction publique sur les retraites du privé.

Le Congrès exige la réciprocité des dispositions des droits à retraite pour les travailleurs handicapés relevant du code des pensions civiles et militaires des retraites.

Le Congrès rappelle la nécessité d'actualiser dans la constitution du droit à pension les risques liés aux travaux insalubres, à l'exposition à l'amiante et à toute forme de pénibilité.

## **DÉROULÉ DE CARRIÈRE**

Le Congrès revendique des déroulés de carrières valorisants pour l'ensemble des personnels civils avec une vigilance particulière pour les agents les plus précaires.

Le Congrès revendique la déclinaison de tous les textes, y compris du protocole Ségur à l'ensemble des agents du ministère des armées par transposition des dispositions appliquées aux fonctions publiques hospitalière et territoriale.

Le Congrès revendique une pleine égalité de rémunération entre personnels féminins et masculins dans leurs déroulés de carrière. Cette revendication passe par un rattrapage des écarts existants.

Le Congrès revendique une politique déterminée, volontariste et obligatoire au profit des personnels handicapés afin de lutter contre toute forme de discrimination dans leur déroulé de carrière.

Le Congrès revendique la réouverture des écoles de formation du ministère et une politique d'emploi des apprentis et des techniciens permettant leur intégration au sein du ministère des armées à l'issue de leur formation. Cette politique passe par une reconnaissance des maîtres d'apprentissage.

L'apprentissage ne doit pas être un palliatif au manque d'effectifs.

## **Le Congrès soutient des politiques spécifiques au MINARM**

Le Congrès rappelle son attachement à une politique régaliennne de la défense déclinée dans tous ses secteurs notamment dans les domaines de la maintenance aéronautique, terrestre et navale, et des essais.

Le Congrès condamne toutes restructurations et réorganisations de service, responsables des suppressions de postes et/ou de mobilité forcée pour les agents.

Le Congrès dénonce les mesures « en trompe l'œil » d'arrêt des déflations qui cachent en réalité un redéploiement des effectifs du soutien vers l'opérationnel qui touche en premier lieu les personnels civils.

Le Congrès exige l'arrêt des déflations des unités opérationnelles mais également les directions et services communs indispensables à l'efficacité des forces.

Il dénonce toutes les atteintes portées à la politique étatique de défense. A cette fin, il condamne notamment les fermetures des hôpitaux d'instruction des armées.

Il affirme la place pleine et entière des personnels civils dans la diversité et la complémentarité de leurs missions concourant à la politique de défense.

## **ADMINISTRATION DU PERSONNEL CIVIL**

Le Congrès dénonce la destruction des services du personnel depuis de nombreuses années.

Le Congrès revendique une réelle politique d'administration des personnels civils, dans la gestion de leur dossier administratif, leur suivi de carrière et leurs droits financiers.

Le Congrès revendique des moyens et des effectifs formés dans des services stables privilégiant la proximité avec les administrés.

## **OUTRE-MER ET ÉTRANGER (OME)**

Les services administratifs des OME accusent un retard de développement par rapport à la France hexagonale. Des écarts forts et persistants, renforcés par la crise sanitaire, demeurent dans le domaine socio-économique, dans l'accès aux soins, aux services publics, à l'éducation, au logement ou encore à l'eau et/ ou à l'électricité.

Aussi le Congrès condamne, une fois de plus, le désengagement de l'Etat en OME.

Le Congrès revendique le renforcement de l'ensemble des services publics, par des moyens humains et financiers, afin de garantir l'égalité d'accès de tous les citoyens.

Le Congrès apporte son plein soutien aux camarades de Mayotte, confrontés à une situation sanitaire et d'insécurité critiques.

### **Sur les effectifs**

Le Congrès s'oppose à toute suppression d'emplois dans le réseau OME.

Le Congrès revendique l'ouverture de concours de recrutement à affectation locale.

### **Sur les centres d'intérêts matériels et moraux**

Le Congrès exige la prise en compte systématique des centres d'intérêts matériels et moraux dans les mobilités afin de permettre un retour facilité dans leur territoire d'origine.

### **Sur les congés bonifiés**

Concernant les congés bonifiés, Le Congrès condamne la suppression unilatérale de la bonification des 30 jours qui se cumulaient avec les jours de congés annuels. Le Congrès condamne la suppression du congé bonifié vers l'hexagone pour les agents exerçant leur fonction dans les DROM.

Le Congrès réclame la possibilité de pouvoir choisir entre l'ancienne formule et la nouvelle formule des congés bonifiés, meilleure solution pour que l'agent puisse s'y retrouver quelle que soit sa situation familiale.

### **Sur les rémunérations**

Compte tenu des écarts de prix entre l'hexagone et les outre-mers, le Congrès exige le maintien du complément de rémunération des agents publics titulaires et non titulaires, afin de préserver le pouvoir d'achat.

Le Congrès dénonce et combat l'ensemble des attaques conduites pour réduire les droits des agents publics ultra-marins et exige le maintien de l'indexation justifié par la cherté de vie.

### **Sur l'ITR**

Pour Le Congrès, l'indemnité temporaire de retraite est uniquement un sujet retraite qui ne doit pas remettre en question le principe de la sur-rémunération dans les OME.

Toute tentative de nier la réalité de la vie chère sur les territoires ultramarins est inacceptable et opposer entre eux les agents, les salariés, les travailleurs des territoires ultramarins est inadmissible.

Le Congrès rappelle que le droit à une retraite décente est inaliénable et que le juste niveau de la pension de retraite est établi par un taux de remplacement.

Le Congrès exige que les agents fonctionnaires en service en outre-mer qui perçoivent une majoration de traitement indiciaire bénéficient d'une prise en compte de cette indemnité de vie chère dans le calcul de leur pension civile de retraite.

Le Congrès exige le maintien des acquis sociaux des personnels civils de la Défense affectés en outre-mer.

Le Congrès revendique la possibilité pour les personnels civils, de bénéficier d'un déroulement de carrière dans les OME dans lesquels ils sont affectés.

Le Congrès exige que les personnels civils de recrutement local (PCRL) dans les bases françaises à l'étranger continuent de voter à l'élection au comité social ministériel, gage pour eux de la défense de leurs intérêts matériels et moraux.

Le Congrès soutient toutes les mesures protégeant l'ensemble de nos PCDL et PCRL.

Le Congrès revendique l'intégration de l'ensemble des agents africains du titre 1 en titre 2 pour une meilleure prise en compte de leur droit salarial.

Le Congrès s'engage à défendre au mieux le droit du travail du territoire au bénéfice des PCRL.

## **PROTECTION SANTÉ COMPLÉMENTAIRE / PRÉVOYANCE**

Le Congrès est attaché à la Sécurité Sociale de 1945 et à sa branche maladie.

Le Congrès réaffirme son opposition à une étatisation de la protection sociale complémentaire, qui conduirait à un système d'assistance publique a minima. Il rappelle son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale fondés sur le paritarisme, la cotisation et le salaire différé. Seul ce modèle permet aux salariés et à leur famille d'être solidairement couverts contre les risques de toute nature, de bénéficier de prestations d'assurance et non d'assistance.

Le Congrès revendique que la PSC s'inscrive dans un système de solidarité intergénérationnelle.

Le Congrès dénonce toutes les dispositions qui majoreraient les cotisations des personnes handicapées parce que ces derniers présenteraient un risque particulier en terme d'assurance.

Le Congrès revendique le bénéfice de la PSC pour les OME.

## **HANDICAP**

Le Congrès dénonce toutes les politiques discriminatoires qui prennent en compte le handicap au détriment des compétences professionnelles détenues.

Le Congrès dénonce les processus très compliqués et très longs pour obtenir un aménagement de poste.

Le Congrès revendique une égalité de déroulé de carrière entre les personnes handicapées et le reste des agents.

Le Congrès affirme que le taux d'emploi de BOE 6% n'est qu'un minima à atteindre

Le Congrès alerte sur les recrutements de personnes handicapées relevant du secteur protégé qui intégreraient le ministère des armées et exige la mise en place d'un dialogue social et une traçabilité concernant le suivi de leur carrière.

Le congrès revendique une obligation de formation pour tous les supérieurs hiérarchiques directs sur le management des agents handicapés

Le congrès exige la mise en place d'autorisations d'absence au profit des agents handicapés qui doivent aller consulter des spécialistes pour des pathologies liées à leur handicap (orthoprothésistes, audio prothésistes...).

## **LES SERVICES DE SOUTIEN**

Le Congrès s'inscrit dans la déclaration de la Commission Exécutive de la FEDIASA réunie du 13 au 14 février 2024.

« La Commission Exécutive de la Fédération FO de la Défense, des Industries de l'Armement et des Secteurs assimilés (FEDIASA), réunie les 13 et 14 février 2024, conformément aux résolutions du Congrès d' Arcachon, et face au constat alarmant des suppressions de postes liées aux incessantes réformes de service qui remettent en cause les missions de soutien, dénoncent les transformations, restructurations, et réorganisations qui, depuis la RGPP, puis la MAP, ne font que dégrader les conditions de travail des personnels civils.

La CE de la FEDIASA s'alarme des effets des restructurations de service, sous-effectifs, manques de moyens, qui démontreront à terme que les opérations militaires ne peuvent pas s'effectuer sans les agents du soutien.

Pour la FEDIASA, afficher une Loi de Programmation Militaire à 413 Milliards d'Euros n'a de sens que si les conditions de travail et les moyens d'accomplir les missions sont au rendez-vous.

Continuer à dégrader les fonctions de soutien signifierait que cette LPM sert d'abord et avant tout les intérêts du secteur privé et des industriels de l'armement.

***C'est pour toutes ces raisons que la CE de la FEDIASA revendique l'arrêt des transformations entraînant des suppressions de postes, et le recrutement de personnels civils permettant de remplir les missions de soutien indispensables aux forces armées.***

## **LES INDUSTRIES DE L'ARMEMENT ET DES SECTEURS ASSIMILÉS : IGESA/Naval Group/Nexter/Eurengo...**

Le Congrès revendique que les industries de l'armement et secteurs assimilés de la défense respectent les textes réglementaires de la Fonction Publique pour ses personnels sous statuts et le code du travail pour ses personnels de droit privé.

Le Congrès rappelle que l'IGESA doit travailler prioritairement au bénéfice des ressortissants du MINARM et que toute convention passée avec des organismes extérieurs doit rester l'exception.

## **MODERNISATION DE L'ACCORD-CADRE sur le temps de travail / semaine en 4 jours**

Le Congrès revendique des clarifications de fond et de forme dans l'accord-cadre.

Le Congrès revendique des nouveaux dispositifs et de nouveaux droits à l'avantage des agents.

Le Congrès revendique l'amélioration globale des conditions de travail et de rémunération des conducteurs et de tous les agents travaillant en cycle atypique (astreinte, permanence...).

Le Congrès exige que les demandes de dérogation du temps de travail restent instruites et visées par l'inspection du travail dans les armées.

Le Congrès alerte sur les effets néfastes en terme de santé et sécurité au travail que la semaine en 4 jours peut générer.

Le Congrès dénonce toutes les dispositions qui imposeraient la semaine de travail en 4 jours à l'ensemble des personnels.

Le Congrès revendique l'adaptation de la charge de travail à la quotité de leur temps de travail pour l'ensemble des agents en temps partiel.

## **INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)**

Le développement de l'intelligence artificielle et les technologies visant l'augmentation des capacités humaines interrogent la frontière entre l'humain et la machine.

Le Congrès est attentif aux dangers que pourraient représenter les usages de l'intelligence artificielle contraires à l'intérêt des travailleurs.

## **ACTION SOCIALE**

Le Congrès réaffirme son attachement à l'action sociale des armées, au bénéfice des personnels civils. A ce titre, il confirme son attachement aux comités sociaux.

Le Congrès revendique que les personnels civils soient totalement intégrés dans les plans famille successifs du ministère des armées.

Le Congrès exige que les crédits dédiés soient à la hauteur des enjeux sociaux du ministère.

## **FORMATION PROFESSIONNELLE**

Le Congrès dénonce les atteintes au Compte Personnel de Formation et exige le retrait de la participation forfaitaire à la charge des agents.

Le Congrès dénonce toutes les atteintes d'accès à la formation mise en place par des employeurs se basant sur une charge de travail trop importante et refusant l'envoi en formation des agents.

Le Congrès revendique une meilleure prise en compte des contraintes professionnelles et personnelles des agents leur permettant de bénéficier de formations adaptées tout au long de la carrière.

Le Congrès dénonce les conditions dégradées de la politique de formation du ministère des armées (budget insuffisant, frais de déplacement, retard de mise en formation, manque de formateurs, indemnisation insuffisante des formateurs occasionnels, formations inadaptées...).

Le Congrès dénonce une baisse du volume horaire accordé aux formateurs internes occasionnels (FIO) et aux membres de jury.

## **FORMATION SYNDICALE**

Le Congrès revendique la mise en œuvre d'un plan de formation syndicale spécifique à la FEDIASA.

## **COMMUNICATION SYNDICALE**

Le Congrès demande la refonte du site internet et Intradef tant sur son architecture que sur les informations qui y sont stockées, en prenant en compte l'évolution des technologies de l'information, et son accessibilité pour tous.

Le Congrès demande notamment à ce que les statuts et les résolutions issues des congrès des syndicats nationaux et fédéral soient mis en ligne sur le site.

Le Congrès demande que le FOE redevienne le magazine de l'expression des militants.

## **ENVIRONNEMENT - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

**Faire payer les décideurs pollueurs, ne pas opposer salarié et transition énergétique.**

Le Congrès constate que le changement climatique atteint un stade où des régions du monde deviennent inhabitables. Aucun continent n'est épargné par ces bouleversements environnementaux.

Les conséquences de ces désordres sont exacerbées par la privatisation et l'exploitation des ressources naturelles.

Le Congrès revendique une politique d'environnement plus forte dans les directions et sites du ministère des armées qui ne s'oppose pas aux intérêts des agents.

Le Congrès revendique en parallèle des investissements à la hauteur des besoins de rénovation des bâtiments.

Le Congrès revendique des actions spécifiques qui favorisent l'usage des transports collectifs en concertation et au bénéfice des agents.

Le Congrès affirme que la gestion des espaces naturels, la protection de l'environnement n'a pu se faire qu'en s'appuyant sur un renforcement des services publics.

Le Congrès revendique le renforcement des effectifs et des moyens budgétaires à la hauteur de la conservation et de l'entretien du patrimoine du MINARM, face aux enjeux de la crise environnementale et de ses conséquences humainement catastrophiques.

## **LIBERTÉ SYNDICALE**

**Libre et militant, seule forme du syndicalisme revendicatif**

Le Congrès réaffirme son attachement à la libre expression du droit syndical dans le respect de la liberté et de l'indépendance.

Le Congrès dénonce la réduction des droits syndicaux imposée à la Fonction Publique et mise en œuvre au MINARM, et notamment en matière de dispense et moyens syndicaux alloués à la FEDIASA.

Le Congrès appelle tous les Travailleurs à rejoindre les rangs des syndicats adhérents de la Fédération FO, FEDIASA et à développer des implantations syndicales.

Le Congrès souligne qu'il nous revient de nous organiser et d'agir pour convaincre le plus grand nombre d'apprentis et de jeunes de rejoindre les syndicats de la FEDIASA, accroître le nombre de nos implantations et de nos adhérents, renforcer notre efficacité dans les élections des représentants du personnel pour gagner sur nos revendications.

La jeunesse doit être une des priorités de la fédération afin de créer une véritable dynamique dès l'entrée des jeunes dans le monde du travail et les amener à rejoindre FO pour la défense de leurs droits et leurs projets d'avenir.

Le Congrès réaffirme sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats partout où des conflits existent et affirme son soutien à l'égard de toutes et tous qui militent pour un retour à la paix.

\*\*\*\*\*

## CONCLUSION

Le Congrès se félicite de l'esprit de camaraderie et de fraternité dans lequel se sont déroulés les travaux des congrès des structures et de la fédération.

Le Congrès demande la mise en œuvre d'actions permettant l'accueil des jeunes et la formation de l'ensemble des adhérents pour faire valoir nos droits et développer le militantisme.

Cette résolution générale doit permettre à FO DEFENSE de redevenir la première organisation syndicale du MINARM.

Le Congrès demande avec force que ces résolutions soient mises en œuvre.

Le Congrès mandate la Commission Exécutive en ce sens.

Pau, le 25 avril 2024